17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

Institutions publiques de sécurité sociale

Troisièmes contrats d'administration de 14 institutions publiques de sécurité sociale et premier contrat d'administration de la plateforme e-Health

Troisièmes contrats d'administration de 14 institutions publiques de sécurité sociale et premier contrat d'administration de la plateforme e-Health

Le Conseil des ministres a approuvé les troisièmes contrats d'administration de 14 institutions publiques de sécurité sociale ainsi que le premier contrat d'administration de la plateforme e-Health, pour la période 2010-2012.

Il s'agit des 14 institutions suivantes :

- le Fonds des maladies professionnelles (FMP)
- la Caisse auxiliaire de paiements des allocations de chômage (CAPAC)
- le Fonds des accidents du travail (FAT)
- la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité (CAAMI)
- l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL)
- l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI)
- l'Office national de l'emploi (ONEM)
- la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins (CSPM)
- l'Office national des pensions (ONP)
- l'Office national de Sécurité sociale (ONSS)
- l'Institut national de maladie-invalidité (INAMI)
- l'Office national des vacances annuelles (ONVA)
- la Banque Carrefour de la Sécurité sociale (BCSS)
- l'Office national des allocations familiales pour travailleurs salariés (ONAFTS)

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
http://www.laurette-onkelinx.be/

© 2021 - news.belgium.be